



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC ROLE D'ÉVALUATION 2017- 2018 – 2019

AVIS est par la présente donné que le sommaire du rôle d'évaluation foncière 2017 – 2018 - 2019 de la Municipalité du Village de Hemmingford qui sera, en 2019, en vigueur pour son troisième exercice financier, a été déposé au bureau municipal le 17 septembre 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal pendant les heures d'ouvertures du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:
MRC des Jardins-de-Napierville
1767, rue Principale
St-Michel (Qc) JOL 2J0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Hemmingford le 18 septembre 2018


Amélie Latendresse

Directrice générale et secrétaire-trésorière